



Mairie de Manneville-ès-Plains
Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de St Valery en Caux
Tel : 02.35.97.27.32
e-mail : mairie-sg.manneville@orange.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement le vingt-sept novembre deux mil vingt, s'est réuni à la salle polyvalente, afin de respecter les mesures barrières liés à la pandémie de la COVID-19, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, Maire.

Étaient présents : M BLOSSEVILLE Samuel, Mme DAVID Bernadette, M FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M LEJEUNE Guillaume, M LEJEUNE Frédéric, Mme LEMONNIER Bénédicte, M MOREIRA DAS NEVES Guy, M PAUMELLE Jean-Baptiste, M SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M LEFRANÇOIS Vincent

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M BLOSSEVILLE Samuel a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

Durant ce conseil, nous avons l'honneur d'accueillir le nouveau Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Fécamp, M Jérôme LEBIGOT, pour présenter sa mission sur notre territoire.

Le Commandant est arrivé le 1^{er} 2019 à la compagnie de FÉCAMP, il est en charge de 122 communes sur le territoire, soit 3 communautés de brigades.

Sa volonté est de se rapprocher des Maires et par conséquent des citoyens. Pour cela, il souhaite créer une cellule de contact sur les communes, ainsi qu'auprès des écoles et exploitants agricoles.

Enfin, il annonce la réouverture de la brigade de Fontaine-le-Dun sur 2 demi-journées par semaine.

➤ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité**

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

- DC 2020-04 à 2020-06 : M. le Maire informe le conseil municipal des décisions prises pour les demandes de subventions pour les travaux liés à la découverte de mэрule dans l'église, auprès du Département (2 795.09 €), au titre de la DETR (3354.11 €) et du fonds de concours de la CCCA (2012.46 €). Au mieux reste à la charge de la commune 3 018.71 € HT.
- DC 2020-07 : Signature d'un contrat annuel avec la société CWA Entreprise pour un système d'information et d'alerte par l'application PANNEAU POCKET pour un montant de 180.00 € T.T.C.

➤ **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, collège, SDE76...)**

○ **SIVOS :**

- Acceptation de l'achat d'un photocopieur couleurs reconditionné pour la somme de 1000 €.
- Problème avec le nouveau protocole sanitaire : les élèves de maternelles auraient peu d'espace pour

- leurs prises de repas à la cantine.
- Retard de paiement pour les règlements de cantine.
- Mme la présidente du SIVOS, remercie les nouveaux propriétaires du château pour les meubles gracieusement offerts.
- Le SIVOS a signé un devis pour le renouvellement des tables de cantine.
- **CCCA :**
- Remise de la Memo box. Elle répertorie toutes les missions des services de la CCCA.
- Présentation du PLUI
- Réflexion sur la mobilité de demain (réhabilitation de la voie ferrée entre Motteville et St Valery...)
- Réflexion sur la taxation des ordures ménagères qui arrive à échéance en 2021.

➤ **DELIBÉRATIONS :**

- **Délibération n° 2020-34 Participation aux frais de fonctionnement pour la Classe ULIS de Cany-Barville**

CONSIDÉRANT la délibération prise par la commune de Cany-Barville fixant la participation aux frais de fonctionnement des élèves résidant sur une autre commune scolarisée en primaire ULIS à 600 €,

CONSIDÉRANT l'inscription d'un enfant Mannevillais dans la classe ULIS de l'école de Cany-Barville,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'intérêt pour les familles concernées qu'une classe ULIS soit accessible pour leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER la participation financière à hauteur de 600 € pour l'enfant concerné,
DE DIRE que la somme sera mandatée au compte 65548, prévue au budget 2020.

- **Délibération n° 2020-35 Journée de recyclage PSC1 par UDSP 76**

Le Conseil Municipal donne son accord pour subventionner à hauteur de 50 % le recyclage du PSC1 des habitants de Manneville-ès-Plains de plus de 18 ans, et à hauteur de 100 % pour les personnes de moins de 18 ans, qui participent à la formation organisée par la Commune de Manneville-ès-Plains avec le USDP 76.

Par conséquent, la commune paiera la totalité de la facture et les administrés participants devront régler la participation au trésor public, soit 22.50 € par personne.

La liste des participants est la suivante :

- M et Mme DAVID
- M et Mme FOUCHÉ
- Mme BERTIN Marie-Agnès
- Mme HARNOIS Marie
- Mme LEMONNIER Béné
- Mme PAUMELLE Perrine
- Mme SCORNET Michèle
- Mme VAUTIER Jacqueline

- **Délibération n° 2020-36 Intervention pour la destruction de nid d'insectes avec la société DESTRUCT GUÊPES**

Le Conseil Municipal,

Considérant la menace que fait peser sur la population la présence de nids de frelons asiatiques et des autres insectes sur le territoire communal,

Considérant le risque de réduction de pollinisation inhérent à la destruction des abeilles par cet insecte prédateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la prise en charge totale du montant de la prestation de destruction des nids d'insectes sur le territoire communal.

PRÉCISE les conditions d'éligibilité de cette prise en charge : la destruction d'un nid d'insectes par une entreprise spécialisée est prise en charge par la commune uniquement dans le cas où le nid est dûment signalé à la commune qui se chargera, après visite sur site, de faire intervenir une entreprise spécialisée (après accord du propriétaire pour intervenir),

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **Délibération n° 2020-37 Adoption du pacte de gouvernance**

Considérant que la définition du Pacte est le moment idéal pour faire émerger une véritable identité communautaire en poursuivant des objectifs communs et partagés :

- Renforcer l'échelon intercommunal, au service des politiques publiques, dans le respect de la légitimité démocratique des exécutifs communaux,
- Placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale,
- Poser les bases d'une communauté au service du territoire et de ses habitants ;

Considérant que le Pacte a pour objet de mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel,

Considérant que pour bâtir une intercommunalité coopérative et solidaire, respectueuse des souverainetés communales, il est nécessaire d'élaborer un Pacte qui définit :

- les principes et valeurs partagés,
- le rôle et le fonctionnement des instances politiques de coopération intercommunale,
- une organisation au service d'un partenariat privilégié avec les acteurs du territoire, en particulier les conseillers communautaires, les maires et les conseillers municipaux.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 1^{er} octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Conférences des Maires en sa séance du 14 octobre 2020.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le pacte de gouvernance de la CCCA présenté lors de la séance
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

➤ **Point sur les travaux et devis**

Voirie/eau/assainissement : reprise de tous les tampons posés par DR, remplacement de branchements d'eau en plomb dans le cadre des campagnes annuelles CCCA/EDN

Electricité : attente intervention ENEDIS pour remplacement transformateur sente cavée St Vincent et GT et Orange pour suppression des poteaux sur la commune suite aux effacements de réseaux.

➤ **Questions et informations diverses :**

○ ARRETÉ de Transfert de police du Maire au Président de la CCCA :

Le Maire informe qu'il va transférer les pouvoirs suivants de police au président de l'intercommunalité : -
assainissement collectif et non collectif,

- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

- création, aménagement et entretien de la voirie (dans les limites de l'intérêt communautaire défini),

- politique du logement et du cadre de vie (dans les limites de l'intérêt communautaire défini).

Et s'oppose au transfert des pouvoirs de police au président de l'intercommunalité dans les matières suivantes :

• Réglementation de la circulation et du stationnement,
• Réglementation en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,

• Réglementation en application des prérogatives prévues aux articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du code de la construction et de l'habitation (habitat) ; à savoir, la réglementation relative à la procédure de péril et des édifices menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

○ ARRETÉ pour reculer les limites d'agglomérations et l'installation de bandes rugueuses sur la RD4 (rue du Bois) au niveau du centre équestre

○ Distribution colis des anciens le 19/12 de 10h à 12h

○ Point sur la refonte du site internet : Présentation du nouveau site par Johan.

○ Présentation de la BD du Département.

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.

Délibérations votées lors de cette réunion :

- Délibération n° 2020-34 Participation aux frais de fonctionnement pour la Classe ULIS de Cany-Barville
- Délibération n° 2020-35 Journée de recyclage PSC1 par UDSP 76
- Délibération n° 2020-36- Intervention pour la destruction de nid d'insectes avec la société DESTRUCT GUÊPES
- Délibération n° 2020-37 Adoption du pacte de gouvernance

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	